



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 10 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024-12-10).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, après avoir constaté le **QUORUM**, demande au secrétaire de l'enregistrer au procès-verbal.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment notifié à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière, tel que prévoit la loi et mention en est faite au procès-verbal.

2024-12S-219

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté et l'avis de convocation dûment livré et remis;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents: d'ouvrir la session et la session est ouverte à 19h00.

Le conseil procédera suivant l'ordre du jour de l'avis de convocation et cette session portera, comme le prévoit la Loi, exclusivement sur le budget 2025 et tous les sujets s'y rapportant.

2024-12S-220

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis au préalable, avec l'avis de convocation, à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, tel que soumis.

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION ET EXPLICATIONS SUR LES PRÉVISIONS DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027.
4. ADOPTION DES PRÉVISIONS DES RECETTES ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027.
5. DIFFUSION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE LA SESSION



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

NOTE AU PROCÈS-VERBAL:

**PRÉSENTATIONS ET EXPLICATIONS SUR LES PRÉVISIONS DES RECETTES
ET DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

Présentation est faite des prévisions des recettes et dépenses pour l'exercice financier 2025 et du Programme triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027.

2024-12S-221

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER
2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

Copie des prévisions budgétaires 2025 et du Programme triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027 a été remise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU que les prévisions budgétaires 2025 et du Programme triennal d'Immobilisations 2025-2026-2027, telles que ci-dessous décrites sont **ADOPTÉES** à l'unanimité des conseillers présents.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025
ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

1- FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

<u>A. RECETTES</u>	<u>2025</u>
❖ TAXES	5 439 104.-\$
❖ PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	30 000.-\$
❖ AUTRES REVENUS SOURCES LOCALES	613 459.-\$
❖ TRANSFERTS	349 245.-\$
<u>TOTAL DES RECETTES:</u>	<u>6 431 808.-\$</u>
<u>B. DÉPENSES</u>	<u>2025</u>
❖ ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 350 160.-\$
❖ SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 661 537.-\$
❖ TRANSPORT ROUTIER	1 315 832.-\$
❖ HYGIÈNE DU MILIEU	1 066 963.-\$
❖ AMÉNAGEMENT ET URBANISME	339 954.-\$
❖ LOISIRS ET CULTURE	1 286 910.-\$
❖ FRAIS DE FINANCEMENT	224 126.-\$
❖ CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(813 674.-\$)
<u>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS :</u>	<u>6 431 808.-\$</u>

2- PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Affectations

	<u>2025</u>	<u>2026</u>	<u>2027</u>
Administration bâtiment			
Administration terrain			
Administration Ameublement	20 000.-\$	80 000.-\$	15 000.-\$
Transport Infrastructure	13 813 824.-\$	1 200 000.-\$	1 000 000.-\$
Transport machinerie	60 000.-\$		
Hygiène du milieu – bâtiments	100 000.-\$	20 000.-\$	
Hygiène du milieu – machinerie	125 000.-\$		
Loisirs infrastructure		150 000.-\$	100 000.-\$
Loisirs bâtiment		20 000.-\$	500 000.-\$
Loisirs terrain	41 000.-\$	15 000.-\$	
Loisirs machinerie	210 000.-\$		
Loisirs ameublement	35 000.-\$		
TOTAL :	14 404 824.-\$	1 485 000.-\$	1 615 000.-\$



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

No de résolution
ou annotation

2024-12S-222 DIFFUSION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2025 DANS LE JOURNAL GRANBY EXPRESS

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise que le budget tel qu'adopté pour l'année 2025 soit diffusé dans le Journal Granby l'Express, couvrant le territoire de la municipalité et en autorise le paiement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le conseil consacre une période de temps durant laquelle les personnes peuvent poser des questions portant exclusivement sur le budget. Elle débute à 19h03 jusqu'à 19h04.

2024-12S-223 CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour sont épuisés;

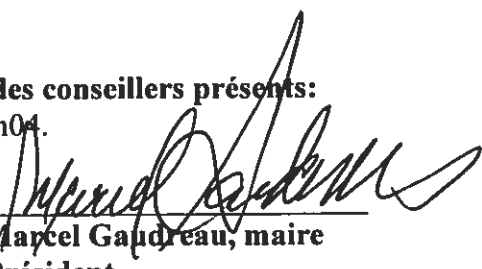
SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

de clore la présente session et elle est levée à 19h04.


Annie Lessard, d.g. et gref.trés.
Secrétaire de la session


Marcel Gaudreau, maire
Président



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 10 DÉCEMBRE 2024

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024-12-10).

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2024-12-224

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:
QUE la session ouvre à 19h30.

2024-12-225

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;
SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉ par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / NOVEMBRE 2024**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**
6. **FINANCE**
Rapport de la directrice générale/greffière-trésorière - novembre/décembre 2024.
7. **ADMINISTRATION**
Comptes à payer - décembre 2024 et comptes payés affectant 2024.
8. **Avis de motion - Règlement d'imposition pour 2025.**
9. **Tous sujets relatifs - Achat ou vente de terrains.**
10. **Tous sujets relatifs - Subventions, achats et publicité.**
11. **Calendrier des séances régulières du conseil municipal - Année 2025.**
12. **Tous sujets relatifs - Les Motoneiges du Corridor Permanent inc. / Traverses de routes.**
13. **Tous sujets relatifs - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 438-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;**
14. **Tous sujets relatifs - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 439-2024 sur la gestion contractuelle;**
15. **Tous sujets relatifs - Décompte 3 /Stationnement centre communautaire.**
16. **Budget MRC Haute-Yamaska - Quote-part 2025.**
17. **Contribution FQM 2025.**
18. **CIM - Assistance technique 2025.**
19. **Sûreté du Québec 2025.**
20. **AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS**
Rapports verbaux ou écrits de l'inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.
21. **VOIRIE MUNICIPALE**
Tous sujets relatifs - Machinerie lourde 2025.
22. **HYGIÈNE DU MILIEU**
URBANISME
Tous sujets relatifs - Adoption du règlement 432-2024.
23. **Tous sujets relatifs - Adoption du plan-projet de lotissement.**
24. **Tous sujets relatifs - Mandat à un évaluateur.**
24. **LOISIRS**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

25. Tous sujets relatifs – Programmation des cours hiver 2025,
SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2024-12-226

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE - 05 NOVEMBRE 2024

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 05 novembre 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 05 novembre 2024 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance telle que listée ci-après :

4.1 Une pétition de 400 personnes a été déposée au bureau de la mairie relativement au projet de développement domiciliaire dans le secteur de la rue du Domaine

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024

Monsieur le maire, Marcel Gaudreau ainsi que le conseiller, Alexandre Picard remet sa déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2024-12-227

RAPPORT VERBAL DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2024

Soumis : Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière du 10 décembre 2024;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière sur les autorisations de dépenses du novembre/décembre 2024.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.

2024-12-228

AUTORISATION DU CONSEIL - PAIEMENT DES COMPTES À PAYER EN DÉCEMBRE 2024 ET LES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2024

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en décembre 2024 et les comptes payés affectant l'année 2024;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés et honoraires défrayés à la directrice générale/greffière-trésorière pour le mois de novembre 2024 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en décembre 2024 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2024 et ce, tels que soumis.



2024-12-229

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL –AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NO.437-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET
LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2025**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Suzanne Choinière conseillère, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la séance du 14 janvier 2025, le « **RÈGLEMENT NO. 437-2024 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION ET LES MODALITÉS POUR L'ANNÉE 2025** ». Projet de règlement a été déposé par Suzanne Choinière, conseillère, à tous les membres du conseil municipal tel que prévoit la loi.

QUE le projet de règlement no.437-2024 décrétant les taux d'imposition et les modalités pour l'année 2025 soit déposé, conformément à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)

QUE ledit projet de règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2024-12-230

AUTORISATION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHATS ET PUBLICITÉ

ATTENDU QUE ce conseil a reçu des demandes;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte ce qui suit, et en autorise le paiement :

1. Dave William ing.; banque d'heures selon l'offre de service GC00216;
2. Raymond Chabot; assistance comptable; 18 000.-\$, plus tx ;
3. Les Automobiles M.Rochelleau : 4 pneus d'hiver pour camion voirie; 1 479.-\$, plus tx ;
4. Outillage Caron ; génératrice : 1 128,98.-\$, plus tx ;
5. Nettoyage du bassin extérieur à l'usine du domaine ; 93 340.28.-\$, plus tx ;
6. Plancher AGORA inc ; réparation du plancher ; 4 425,00.-\$, plus tx ;

QUE les sommes requises pour le paiement du point 05 soit, le nettoyage du bassin extérieur de l'usine du Domaine, soit pris à même le poste 59-130-13.

2024-12-231

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-11-204 PORTANT SUR LE
CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL DURANT
L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE la RÉSOLUTION NO. 2024-11-204 contient une erreur au niveau des dates fixées pour les séances régulières du conseil municipal pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE la RÉSOLUTION NO. 2024-11-204 DOIT ÊTRE ABROGÉE et qu'une nouvelle résolution sera adoptée ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil abroge la RÉSOLUTION 2024-11-204 portant sur le calendrier des séances régulières du conseil durant l'année 2025.

2024-12-232

**RÉSOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE l'année 2025 est une année électorale et qu'un délai doit être respecté quant à la tenue de la séance du mois d'octobre 2025 ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil décrète l'adoption, par la présente, du calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, tenant compte des situations particulières, et qui se tiendront le mardi et débiteront à 19 h 30 :

1. 14 janvier (2^e mardi du mois);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

2. 11 février (2^e mardi du mois) ;
3. 18 mars (3^e mardi du mois) ;
4. 15 avril (3^e mardi du mois) ;
5. 13 mai (2^e mardi du mois) ;
6. 17 juin (3^e mardi du mois) ;
7. 15 juillet (3^e mardi du mois) ;
8. 19 août (3^e mardi du mois) ;
9. 16 septembre (3^e mardi du mois) ;
10. 01 octobre (1^{er} mercredi du mois) ;
11. 11 novembre (2^e mardi du mois) ;
12. 9 décembre (2^e mardi du mois).

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la Loi.

2024-12-233

**AUTORISATION DU CONSEIL – CLUB MOTONEIGISTES DU
CORRIDOR PERMANENT/ PERMISSION DE PARTAGER LES SENTIERS**

Document soumis : Lettre du 30 octobre 2024 de Claire Cloutier, secrétaire, du club de motoneigistes du corridor Permanent;

ATTENDU QUE le club de motoneigistes du corridor permanent demande l'autorisation de traverser les routes du rang Langevin, chemin Viens et rue Denison;
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accorde la permission de traverser les routes du rang Langevin, chemin Viens et rue Denison; le tout demandé dans la lettre du 30 octobre 2024 de Claire Cloutier, secrétaire, du Club de Motoneigistes du corridor permanent.

QUE l'organisme installe tous les équipements nécessaires.

2024-12-234

**DÉCISION DU CONSEIL –AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NO.438-2024 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES
SÉANCES DU CONSEIL, LE FONCTIONNEMENT DES SÉANCES ET LA
PÉRIODE DE QUESTIONS**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **François Vadnais**, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement no.438-2024 concernant la régie interne des séances du conseil, le fonctionnement des séances et la période de questions* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement no.438-2024 concernant la régie interne des séances du conseil, le fonctionnement des séances et la période de questions* est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.

QUE ledit projet de règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-12-235

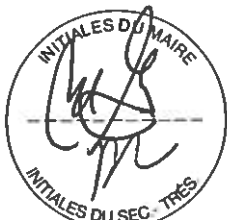
**DÉCISION DU CONSEIL –AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT NO.439-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 406-2020
PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par **Suzanne Choinière**, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement NO. 439-2024 modifiant le Règlement numéro 406-2020 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement NO. 439-2024 modifiant le Règlement numéro 406-2020 portant sur la gestion contractuelle* est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.

QUE ledit projet de règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



2024-12-236

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-10-180 PORTANT SUR LE DÉCOMPTÉ NO.3 CONCERNANT LES TRAVAUX DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la RÉSOLUTION NO. 2024-10-180 contient une erreur au niveau des quantités et des prix pour les travaux réalisés ;

ATTENDU QUE la RÉSOLUTION NO. 2024-10-180 DOIT ÊTRE ABROGÉE et qu'une nouvelle résolution sera adoptée ;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil abroge la RÉSOLUTION 2024-10-180 portant sur le décompte no.3 concernant les travaux du stationnement de centre communautaire.

2024-12-237

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ NO.3 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DU STATIONNEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux du stationnement du centre communautaire;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Bertrand Ostiguy inc. par résolution;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 2 décembre 2024 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.3 au montant de 38 420,97 \$ taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

2024-12-238

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA - QUOTE-PART 2025

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires de la MRC de la Haute-Yamaska pour l'année 2025.

QUE ce conseil accepte de prévoir au budget de l'année 2025 les fonds nécessaires pour la quote-part globale qui passe à 752 108-\$.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska.

2024-12-239

COTISATION 2025 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS / FQM

ATTENDU QUE ce conseil a reçu la demande de renouvellement de la contribution annuelle 2025 de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte le renouvellement de la contribution annuelle à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2025 au montant de 4 343,34\$, taxes incluses.

QUE ce conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à faire effectuer le paiement de cette contribution en 2025.



2024-12-240

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ASSISTANCE TECHNIQUE DE BASE ET RÉSEAU 2025 - CORPORATION
INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)**

ATTENDU QUE la municipalité utilise les services de CIM depuis plusieurs années pour assurer le suivi du système de données comptables informatisées et qu'elle a reçu la proposition des frais nécessaires pour l'année 2025;

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST ADOPTÉ et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte la proposition telle que soumise par FQM pour 2025, et ce, plus les consultations et la formation, si nécessaire au cours de l'année 2025.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

La municipalité a été avisée par le ministère de la Sécurité publique du Québec du montant à payer pour le service de la Sûreté du Québec en 2025. Pour conséquence, la municipalité doit prévoir à son budget 2025 un montant de **564 288.-\$**.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis en novembre 2024.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Aucun rapport de la directrice générale/greffière-trésorière.

2024-12-241

**DÉCISION DU CONSEIL - RÉSULTAT / DEMANDE DE PRIX -
MACHINERIE LOURDE EN 2025**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des prix sur invitation à deux (2) entreprises ;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil, après considérations, accepte les prix soumis par Huard Excavation inc. pour l'utilisation de la machinerie lourde au cours de l'année 2025.

2024-12-242

**DÉCISION DU CONSEIL ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.432-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 AFIN DE
MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS**

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 372-2017 est en vigueur;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 10 septembre 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 10 septembre 2024;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 10 septembre 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 8 octobre 2024;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté le 8 octobre 2024;

ATTENDU QU'à la suite de l'avis public publié le 6 novembre 2024, aucune demande par les personnes habiles à voter n'a été reçue et, conséquemment, le règlement est réputé avoir été approuver par celles-ci;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le règlement, sans changement, « *RÈGLEMENT NO. 432-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 372-2017 AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS* tel que soumis et rédigé.

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



2024-12-243

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL - APPROBATION DE PRINCIPE D'UN PLAN
PROJET DE LOTISSEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE SUR LA RUE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du promoteur du développement domiciliaire situé sur la rue du Domaine un plan projet de lotissement de 50 terrains sur les lots 2 592 871 et 5 668 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de donner son accord de principe au plan projet de lotissement soumis par le promoteur,

ATTENDU QUE l'acceptation finale du projet de lotissement aura lieu dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux devant intervenir entre la Municipalité et le promoteur;

ATTENDU QUE l'acceptation finale du projet de lotissement devra être conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby donne son accord de principe au plan projet de lotissement déposé par le promoteur, préparé par l'arpenteur-géomètre Émilie Martin-Ouellet, sous le numéro 4600 de ses minutes, daté du 9 octobre 2024.

QUE le Conseil informe le promoteur que malgré l'approbation préliminaire du plan projet de lotissement, l'acceptation finale du projet de lotissement aura lieu dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux devant intervenir entre la Municipalité et le promoteur et que le projet devra être conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

QUE le Conseil informe également le promoteur que malgré l'approbation préliminaire du plan projet de lotissement, les exigences concernant la cession de terrains pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels seront traitées dans le cadre de l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir.

QUE la présente résolution soit transmise au promoteur.

2024-12-244

**AUTORISATION DU CONSEIL - MANDAT À UN ÉVALUATEUR -
DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE TERRAINS POUR ÉTABLIR LA
CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS POUR UN DÉVELOPPEMENT
DOMICILIAIRE SUR LA RUE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu du promoteur du développement domiciliaire situé sur la rue du Domaine un plan projet de lotissement de 50 terrains sur les lots 2 592 871 et 5 668 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE la Municipalité a donné son accord de principe au plan projet de lotissement soumis par le promoteur du développement domiciliaire situé sur la rue du Domaine dans le cadre de sa Résolution portant le numéro 2024-12-244 ;

ATTENDU QUE malgré l'approbation préliminaire du plan projet de lotissement, les exigences concernant la cession de terrains pour fins de parc, terrains de jeux ou espaces naturels devront être respectées ;

ATTENDU QUE le promoteur devra verser une compensation représentant 5 % de la valeur du terrain visé par l'opération cadastrale conformément aux exigences de l'article 1.13 et 1.14 du Règlement de lotissement numéro 373-2017;

ATTENDU QUE le promoteur propose de céder à la Municipalité une partie du lot portant le numéro 2 592 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, à titre de contribution pour fins de parcs;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire évaluer la valeur de la partie du lot par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, aux frais du propriétaire, tel que spécifié à l'article 1.13 et 1.14 du Règlement de lotissement numéro 373-2017;

ATTENDU QUE la Municipalité doit mandater un évaluateur agréé pour faire l'évaluation d'une partie de lot précité;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby mandate



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

l'évaluateur agréé Monsieur Daniel Fréchette de la firme MGF évaluation immobilière pour réaliser l'évaluation de la partie de lot portant le numéro 2 592 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, que le promoteur souhaite céder à la Municipalité dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1.13 et 1.14 du Règlement de lotissement numéro 373-2017, aux fins de la détermination de la contribution pour fins de parcs;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière transmette la présente résolution à l'évaluateur Monsieur Daniel Fréchette de la firme MGF évaluation pour la réalisation du mandat;

2024-12-245

DÉCISION DU CONSEIL – PROGRAMMATION DES LOISIRS / HIVER 2025

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures; a soumis la programmation des loisirs pour la saison hiver 2025;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures la Programmation des loisirs pour l'hiver 2025.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h35 jusqu'à 20h20.

2024-12-246

CLÔTURE DE LA SESSION

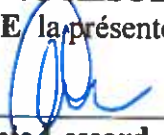
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

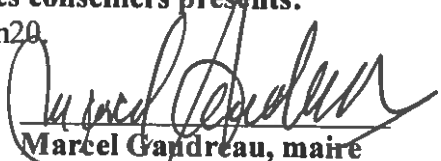
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la présente session est close et fermée à 20h20.


Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée